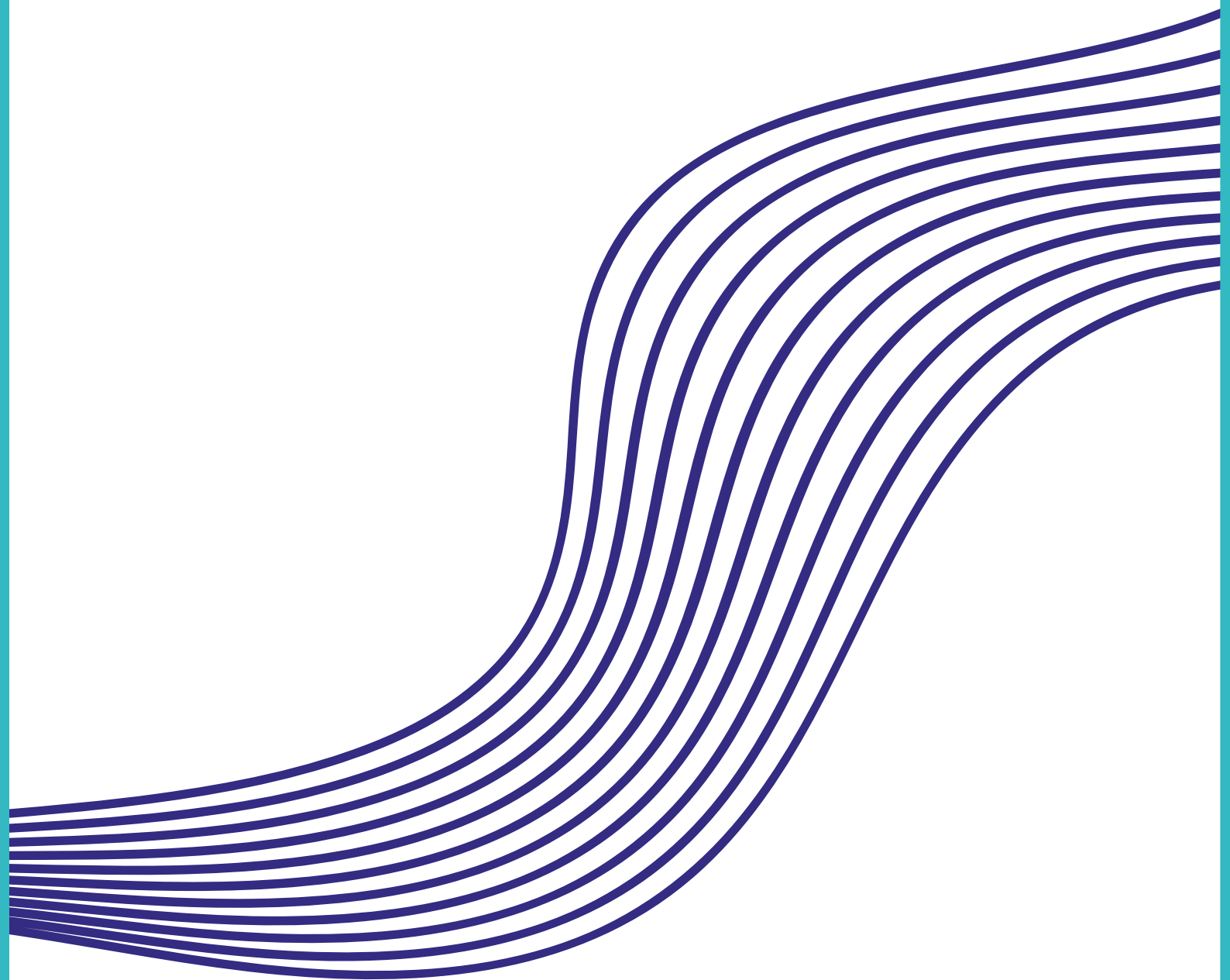


# Rapport annuel

## 2023-2024





©Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape  
pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (Alliance MH2) juin 2024.  
Toute reproduction, traduction, adaptation ou diffusion est exclusive à l'Alliance MH2

# Table des matières

4	<b>L'Alliance MH2</b>
4	Qui sommes-nous?
4	Reconnaissance territoriale
4	Nos valeurs
5	<b>Mot de la présidence</b>
6	<b>Conseil d'administration</b>
7	<b>Mot de la coordination</b>
8	<b>Permanence de l'Alliance MH2</b>
9	<b>Les membres de l'Alliance 2024</b>
10	<b>CHAPITRE 1 : Portrait des services délivrés en MH2</b>
11	<b>CHAPITRE 2 : Services offerts en MH2 et enjeux politiques qui en relèvent</b>
11	Les services en MH2
11	Des besoins criants en services jeunesse
12	Sous-représentation des femmes de plus de 50 ans dans nos MH2
12	Enjeux culturels et linguistiques
13	Violence conjugale versus scolarisation
13	Un public précarisé
14	Dépôt et suivi des plaintes
14	Enjeux qui persistent sur la cohérence des financements en VC
16	Le programme de supplément au Loyer
18	Le contexte politique
21	<b>CHAPITRE 3 : Habitation</b>
21	Du rêve... à la construction
22	Gestion de la confidentialité : un enjeu de chaque instant
22	Des financements inadaptés pour les bâtiments
26	Innovation - La MH2 2.0
26	Le lien ombilical entre le bâtiment et la mission sociale
27	HÉCAÉ
27	Le service d'habitation en chiffres
28	<b>CHAPITRE 4 : Innovation, recherche et formation</b>
28	Formations
29	Forum des intervenant-es
29	Nouvel outil statistique
29	Projets auxquels l'Alliance MH2 participe
33	<b>CHAPITRE 5 : Les communications</b>
34	<b>CHAPITRE 6 : Administration et financement</b>
34	Une équipe qui s'est serré les coudes
34	PSOC : Toujours pas au niveau mais un projet qui fait du bien
34	Provenance et utilisation des fonds
35	Honoraires d'organisme de soutien au développement (OSD)
35	Fondation Lucie et André Chagnon
35	Accréditation à titre d'organisme de charité : rêve devenu réalité !

# L'Alliance MH2

## Qui sommes-nous?

L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (Alliance MH2) regroupe 38 maisons membres dans 15 régions du Québec, dont l'objectif principal est le soutien aux femmes et à leurs enfants victimes de violence postséparation et à la prévention de l'homicide conjugal.

Une grande partie des membres de l'Alliance travaille à accroître significativement l'offre de maisons d'hébergement de 2e étape au Québec avec 30 projets en développement, construction ou rénovation.

### Ces maisons offrent des services spécialisés :

- en violence conjugale postséparation
- au regard de la dévictimisation
- de l'analyse de la dangerosité du conjoint
- des impacts sur les enfants exposés à la violence conjugale
- de la réinsertion sociale des victimes
- de l'autonomisation des femmes hébergées

L'un des principaux critères d'admission est la dangerosité de l'ex-conjoint : 8% des femmes au départ d'un refuge d'urgence vivent des enjeux de sécurité majeurs et auront besoin d'un hébergement de 2e étape.

## Reconnaissance territoriale

Les maisons membres de l'Alliance MH2 sont réparties sur les territoires des 11 nations autochtones du Québec : Kanien'kehà:ka, Anishinabe, Atikamekw, Eeyou/Eenou Istchee, Wendats, Innus, Inuit, Mi'gmaq, Naskapi, W8banaki et Wolastoqiyik.

Le bureau de l'Alliance se situe à Tio'tia:ke/Montréal, territoire non cédé habité par les nations Kanien'kehà:ka et Anishinabe, lieu qui fut et demeure une place d'échange et de rencontre pour diverses communautés.

## Nos valeurs



# Mot de la présidence

D'emblée, je tiens à le dire : ouf, quelle année particulière!

Elle a été douloureuse pour nous toutes, ayant perdu notre chère guerrière, Gaëlle. L'équipe de travail te rend hommage ci-dessous, mais je tenais à te remercier personnellement, Gaëlle, pour ta contribution extraordinaire pour les MH2. Merci pour tout ce que tu as transmis à l'Alliance, aux maisons membres, aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale. Ce fût un honneur d'avoir croisé ta route, tu seras toujours une grande source d'inspiration et de motivation pour les luttes à venir.

Avoir été nommée au titre de présidente de l'Alliance après Nancy, Chloé et Sabrina est un honneur. C'est aussi une grande marque de confiance qui vient avec une responsabilité d'envergure. J'adresse un grand merci à Sabrina pour le travail accompli des dernières années.

L'Alliance est comme un grand navire majestueux, voguant au gré des besoins de ses membres. Nous pouvons être fières de notre équipe de travail qui a su pagayer de concert pour maintenir le navire à flot et nous amener à bon port! Je les applaudis très vigoureusement. Je suis consciente des défis considérables rencontrés et je tiens à souligner à quel point je sais que cela a été difficile pour vous. Je salue votre grande disponibilité et ouverture à travers ce processus. L'accompagnement de Guylaine Martin contribue à réaliser les tâches de manière efficace et sur des bases solides, dans une belle collaboration et communication. Il est gratifiant de constater que nous sommes toutes alignées vers un objectif commun : accompagner les femmes et les enfants victimes de violence conjugale postséparation. Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je tiens à exprimer notre reconnaissance et satisfaction pour vos efforts et le travail accompli. Nous constatons des résultats tangibles du travail de la dernière année, que ce soit dans les sphères médiatique, politique, de l'habitation ou relationnelle avec d'autres associations. Nous avons brillé! Je tiens à féliciter chaleureusement chaque membre de l'équipe de l'Alliance pour sa généreuse et précieuse contribution.

À mes collègues du CA : wow, quelle traversée! Un merci des plus sincères à vous toutes. Aucune de nous n'aurait pu prévoir le chemin de l'année. Bien que nous ayons toutes envisagé à un moment de quitter le navire, nous sommes restées solidaires! Le dévouement de chaque membre du CA envers l'Alliance est remarquable, son investissement en temps est tout à fait phénoménal. Nous sommes reconnaissantes envers nos généreuses maisons qui ont rendu cela possible. Notre CA est formé de membres aux compétences diverses et complémentaires, ayant permis d'accomplir un travail conséquent et de qualité. Nous clôturons l'année dans la solidarité et une vision que je trouve magnifique! Un grand merci à chacune d'entre vous pour votre inestimable contribution.

Nous avons fidèlement honoré notre engagement envers l'équipe et les membres de notre collectif en adoptant une approche transparente. Bien que lente, cette progression a été gage de qualité : il était essentiel pour nous de prendre le temps nécessaire afin d'assurer la solidité et la durabilité de nos travaux.

Nous exprimons notre gratitude aux maisons membres pour leur soutien et leur confiance. Nous avons été profondément touchées par la vague de courriels contenant des messages chaleureux et empreints de compréhension. Mission accomplie. Nous laissons derrière nous une organisation solide, prête et opérationnelle pour l'année à venir!

**Suzie Levasseur, présidente**

# Conseil d'administration

Cette année encore, les membres du conseil d'administration se sont impliquées et dévouées pour le collectif. Malgré les défis, les pertes et les embûches, le conseil d'administration a su naviguer en gardant le cap sur les priorités; les maisons d'hébergement membres de l'Alliance ainsi que les femmes et les enfants qu'elles accueillent.

Le conseil d'administration s'est rencontré à 24 reprises et le conseil exécutif à une reprise. Au total, l'implication des administratrices représente plusieurs centaines d'heures de bénévolat au bénéfice du collectif. Merci à ces femmes passionnées!

## Membres du conseil d'administration 2023-2024



*De gauche à droite*

Arianne Hopkins, vice-présidente (Nouvelle-Étape)

Geneviève Lévesque, administratrice (Maison La Débrouille)

Suzie Levasseur, présidente (Maison Anita-Lebel)

Guyline Simard, trésorière (Alternat'elle)

Denise Tremblay, secrétaire (La Séjournelle, Pavillon des Demois'ailes)

Sabrina Lemeltier, présidente jusqu'en août 2023 (La Dauphinelle)

Sylvie Bernatchez, administratrice (Maison Denise Ruel)

# Mot de la coordination

***Gaëlle disait souvent que nous construisions l'avion en vol. Compte tenu des turbulences que nous avons vécues cette année, nous souhaitons reprendre les quelques mots que nous avons adressés lors de l'hommage à Gaëlle de la part de l'ensemble de l'équipe en guise de mot de la coordination.***

Gaëlle, une femme dont l'existence était composée de plusieurs vies. De la Bretagne à Paris, en passant par une multitude de pays, c'est au Québec qu'elle avait atterri. Toute en militance et en mouvance, son exploration l'aura conduit vers l'Alliance.

Au début seule à ramer, elle comptait les kilomètres à la mitaine pour permettre au collectif de se réunir et de bosser pour que les MH2 puissent, dans la machine à saucisses du gouvernement, exister financièrement. Le cash est arrivé, le collectif s'est agrandi, et petit à petit, la permanence s'est étoffée. De femmes formidables, tu t'es bien entourée. Crise de croissance qu'on nous disait! Il fallait être sur tous les fronts, de la brique aux services, la défense de droits tatouée sur le cœur; on a malgré tout continué avec beaucoup d'ardeur. Du déploiement des MH2 à nos réunions pas de brassières, on en aura vécu, un paquet d'affaires.

Partir à la guerre c'était souvent : fébrilité, mascara, conviction et cheveux passablement coiffés, convaincues de ce que l'on faisait. On ne le faisait pas pour nous, mais pour celles et ceux qui, en quête d'un avenir meilleur, avaient besoin d'un hébergement pour se mettre à l'abri d'un père ou d'un conjoint violent. On jasait, on rageait, on riait, mais parfois, on pleurait aussi. Derrière nos écrans, nos humanités se sont interreliées. Les enfants en background, de la maternelle au secondaire : ils et elles en auront aussi vécu, un paquet d'affaires. Les voir grandir à l'écran, des sourires timides aux conversations insolites, le ras-le-bol de la réunionite : nos petit-es et nos grand-es ont été bien patient-es. Avoir une maman passionnée, c'est aussi accepter de faire les courses, le ménage, le diner ou toute autre tâche connexe.

Nous n'aurions jamais pu imaginer te voir partir ainsi. On avait commencé à parler des Maldives pour éviter de parler des départs dramatiques. Criss qu'on aurait préféré te savoir là-bas sous le soleil, face à la mer, rêvant à ta prochaine plongée. Beaucoup ne réalisent pas tout ce que nous avons partagé, ce que nous avons vécu ensemble, des liens qui nous unissaient, une belle amitié professionnelle, une admiration profonde et une bienveillance sans bornes.

Au détour d'une conversation, quelques-unes d'entre nous le penseront ou le diront, les yeux et le cœur pleins d'émotion, « plus tard, quand je serai grande, je veux être une Gaëlle ». À chaque jour, il y a un peu de toi, dans une communication, une réflexion, un courriel. Dans un moment de doute, on se dit parfois « mais qu'aurait fait Gaëlle? ».

Tu fais chier Gaëlle. On aurait voulu te dire au revoir, aller souper ensemble, boire et jaser pour se remémorer ce que nos parcours auront été. Souligner tes coups de gueule de révoltée, au zoom souvent enfumé.

Les actions que tu auras menées seront à jamais dans nos cœurs mais aussi solidement implantées sur le sol québécois, puisque de nouvelles unités sont en train de popper, ici et là, et ce, pour encore plusieurs années. On va continuer. Pour toi, pour elles et pour eux. On ne lâchera pas. Encore beaucoup de travail à faire, même si parfois il faudra se botter le derrière.

Sache-le, Gaëlle : de l'indignation à l'action, toujours nous lutterons!

## Permanence de l'Alliance MH2



Amélie Bellini, *chargée de projet en habitation*

Hayfa Ben Miloud, *coordinatrice innovation, recherche et formation*

Élise Brillot, *chargée de formation*

Nathalie Chalifoux, *agente de soutien aux projets d'habitation*

Ophélie Delon, *agente de soutien aux projets d'habitation*

Karine Francoeur, *chargée de projet en habitation*

Camille Guimond-Tremblay, *agente de soutien au volet numérique*

Khadaoudj Kebtane, *adjoite administrative*

Amélie Lamontagne, *agente de soutien innovation, recherche et formation*

Danika Larocque, *chargée de projet en habitation*

Roxane Legeay, *chargée de projet en habitation*

Audrey Le Mercier, *chargée de projet en habitation*

Mélanie Miranda, *coordinatrice aux projets d'habitation*

Maud Pontel, *coordinatrice générale*

# LES MEMBRES DE L'ALLIANCE

## 2024

### Abitibi-Témiscamingue

Alternatives pour elles : 10 unités 

### Bas-Saint-Laurent

La Débrouille : 8 unités 

### Capitale-Nationale

Inter-Elles : 14 unités  ; 5 unités 

Maison Missinak : 12 unités

### Centre-du-Québec


La Volte-Face : 6 unités 

### Chaudière-Appalaches

Maison Denise Ruel : 7 unités 

Jardilec : 8 unités 

Maison Louise : 5 unités  ; 7 unités 

Maison la Transit'Elles : 5 unités 

### Côte-Nord

Anita Label : 8 unités 

### Estrie

La Bouée Régionale : 8 unités 

Horizon pour Elle : 5 unités 

La Méridienne : 8 unités 

Maison de Montigny : 9 unités 

### Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

L'Aid'Elle : 4 unités 

Blanche-Morin : 5 unités 

Mary Grace : 11 unités 

Centre Louise Amélie : 13 unités 

### Lanaudière

La Traverse : 11 unités 

### Laurentides

L'Ombre-Elle : 7 unités 

Maison d'Ariane : 8 unités 

Passe-R-Elle des H-L : 7 unités 

### Laval

Au tour d'elle : 2 unités 

Bouclier d'Athéna : 17 unités 

### Mauricie

Maison de Convivance : 5 unités 

La Séjournelle: Pavillon des Demois'ailles 10 unités 

### Montérégie

L'Égide : 7 unités  ; 6 unités 

Louise Latraverse : 15 unités 



La Re-Source 2 : 8 unités 

Maison La Source : 8 unités 

### Montréal


Alternat'elle : 14 unités  ; 6 unités 


Maison Flora Tristan : 9 unités  ; 20 unités 

La Dauphinelle : 4 unités  ; 14 unités 

L'Océane : 8 unités 

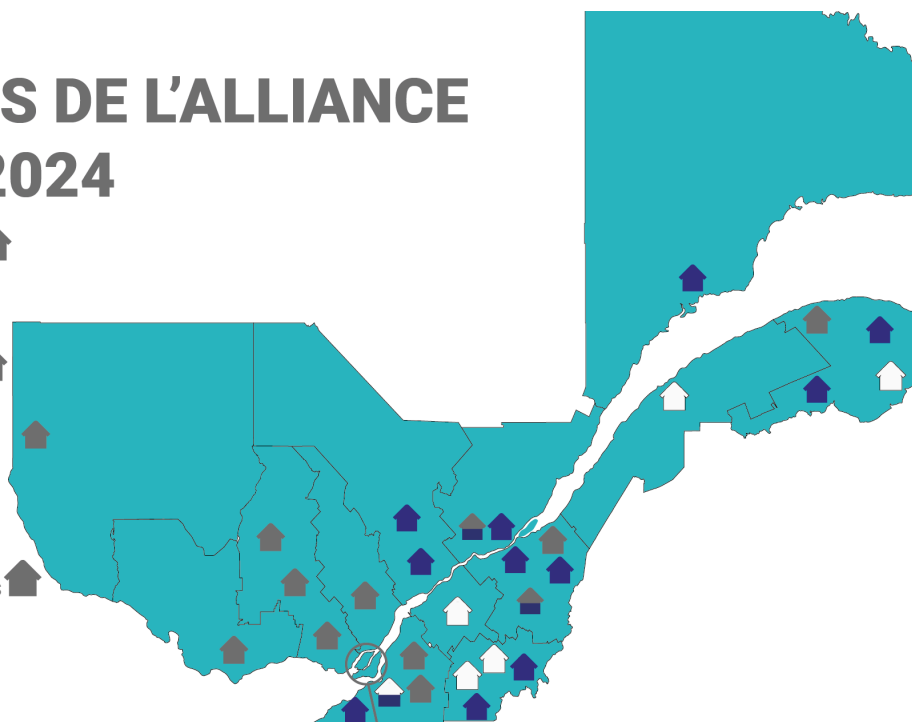
Nouvelle-Étape : 16 unités 

PasserElle : 11 unités 

Transit24 : 9 unités 

### Outaouais

Toit d'Érica : 14 unités 



# CHAPITRE 1

## Portrait des services délivrés en MH2

### L'année en chiffres : portrait réel sur 100% des MH2



21 maisons en fonction



172 unités\*  
\*certaines unités ont ouvert en cours d'année



18 maisons en projet



Plus de 1000 demandes d'admission de femmes en MH2  
74% de refus par manque de place\*

#### \* Manque de places, des chiffres inquiétants :

Malgré l'ouverture de **33 nouvelles unités**, le taux de refus pour manque de places et pour raison de sécurité a **bondi de 16%**. Il y a une augmentation notable de demandes de séjour en deuxième étape. Aucun refus d'admission pour manque de place ne devrait survenir lorsqu'il s'agit de sécurité. Pourtant, **environ 743 rejets ont été enregistrés cette année**.



261 femmes hébergées



389 enfants hébergés-es



Durée moyenne de l'hébergement : 8 mois



160 femmes ont quitté en 23-24



203 femmes accompagnées en post-hébergement

#### Certaines maisons offrent des services externes pour combler un vide de prestations disponibles :

Cela concerne notamment **les situations complexes de violence conjugale postséparation (VCPS)** nécessitant un accompagnement sociojuridique approfondi.

L'Alliance reçoit par ailleurs de nombreux appels de femmes et de partenaires après des démarches répétées en vue de bénéficier de ce type d'accompagnement. **L'expertise spécifique pour fournir ce service est quasi inexistante** en plus du débordement actuel dans les services externes des maisons d'aide et d'hébergement.

**Les services externes ne sont ni prévus, ni financés dans le panier de services des MH2.** Des réflexions auront lieu en 2024-2025 afin de faire le point sur le besoin, mais aussi de qui doit proposer ce service.

## CHAPITRE 2

# Services offerts en MH2 et enjeux politiques qui en relèvent

### Les services en MH2

Les services en MH2 doivent continuellement s'arrimer avec la réalité des femmes et des enfants hébergé-es. De plus, **la défense des droits est indispensable en intervention** et demeure en constante évolution face aux changements structuraux.

### Des besoins criants en services jeunesse

#### Portrait jeunesse :

- 75% des femmes hébergées le sont avec leurs enfants
- Près de 96% des enfants hébergé-es sont mineur-es et 45% d'entre elles et eux ont moins de 6 ans

**En 2023-2024, les maisons d'hébergements de 2e étape ont accueilli plus d'enfants que de femmes.** Il est indispensable que des liens de collaboration soient établis avec les différents systèmes gravitant autour des enfants. par exemple : les milieux scolaires et la direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Il nous a largement été rapporté par nos membres que les problématiques d'isolement liées à la pandémie ont eu un effet direct sur les personnes hébergées, observant ainsi une **très nette augmentation du nombre d'enfants à besoins particuliers.**

Or, les enfants et adolescent-es représentent plus de moitié des personnes hébergées dans les MH2 membres de l'Alliance. Par manque de moyens ces dernières années, notre collectif a privilégié le développement d'outils centrés sur la reprise de pouvoir des femmes. **Or, nos membres nous alertent aujourd'hui sur le manque de ressources humaines et d'outils à leurs disposition pour réaliser des interventions pertinentes et qualitatives adaptées aux besoins évolutifs des enfants en contexte de VCPS.**

Afin de combler ce manque, **l'Alliance travaillera à revoir le cadre financier des MH2 afin d'ajuster les revendications d'interventions reliées aux besoins des jeunes enfants hébergé-es.**

*Note : nos analyses se basent sur 80% des données des femmes et enfants hébergé-es en MH2.*

## Une sous-représentation des femmes de plus de 50 ans dans nos MH2

### Âge des femmes hébergées :

- 23 % ont moins de 30 ans
- 60 % des femmes hébergées ont entre 30 et 49 ans
- 16 % ont 50 ans et plus

Près des deux tiers des femmes hébergées ont moins de 50 ans. Pourtant, force est de constater que, tous les ans, **une part importante des femmes victimes de féminicide sont âgées de 50 ans et plus**. À titre d'exemple, depuis le début de l'année 2024, c'est le cas de 5 femmes sur les 8 homicides conjugaux recensés jusqu'à présent (18 juin 2024), soit 62,5% d'entre elles.

**Il semble donc important d'ouvrir des pistes de réflexion sur l'accessibilité de ces femmes aux MH2 au sein de notre collectif.** Les données nommées ci-dessus ont été recensées par l'Alliance.

## Enjeux culturels et linguistiques

### Ethnicité et statut migratoire des femmes hébergées :

- 50% des femmes hébergées sont nées à l'extérieur du Canada
- 20% d'entre elles ont un statut précaire. De ce pourcentage, 3.3% d'entre elles ont obtenu une amélioration de leur statut durant leur séjour en MH2

### Langues parlées :

- 76% des femmes parlent le français
- 10% des femmes ne parlent ni français, ni anglais

Les intervenant·es doivent s'adapter aux différents statuts migratoires des femmes hébergées et les accompagner dans leurs démarches. **De ce fait, bien que la barrière linguistique pose déjà des défis pour les interventions en milieu de vie, la barrière culturelle représente un enjeu tout aussi important** : les femmes et leurs enfants doivent s'adapter aux normes sociales et aux coutumes du Québec, souvent très éloignées de celles de leur pays d'origine. **Par ailleurs, la perception et la définition même de la violence peuvent varier considérablement d'une culture à une autre.**

**Ainsi, le travail d'interprétation va parfois au-delà de la simple traduction.** Il peut permettre à la femme de ressentir une familiarité si l'interprète est issu·e de la même culture et ainsi, de se déposer. L'interprète peut alors représenter une véritable passerelle culturelle entre la femme et l'intervenant·e. À contrario, un·e interprète non formé·e aux enjeux qui gravitent autour de la VC et de la VCPS peut représenter une entrave supplémentaire pour ces femmes dans leur intégration et brouiller grandement le lien de confiance entre elles et leur intervenant·e.

Il semble ainsi primordial de rappeler que, par le biais de son partenariat avec la table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), l'Alliance a mis en place, avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence, divers mécanismes pour sensibiliser et former les interprètes avec son projet ASIFI. **Ainsi, les MH2 peuvent faire appel à une [banque d'interprètes](#) outillé·es et formé·es.**

## Violence conjugale versus scolarisation

### Scolarité des femmes hébergées :

- 42% des femmes hébergées n'ont pas réalisé leur scolarité au Québec

### Que la scolarité ait été effectuée au Québec ou non :

- 24% possèdent un diplôme secondaire 5 à l'arrivée en maison d'hébergement
- 30% un diplôme collégial (technique ou professionnel)
- 25% un diplôme universitaire (baccalauréat et maîtrise confondus)

Le portrait des femmes et des enfants hébergé·s en 2e étape cette année permet de se distancer du préjugé tenace selon lequel la violence conjugale se limiterait aux couches les plus défavorisées et les moins éduquées de la population. En effet, ces chiffres nous démontrent que le profil scolaire des femmes hébergées dans les maisons membres est très réparti.

**Ainsi, l'exposition à la violence et l'entrée sous emprise transcendent le niveau d'éducation des victimes, la violence conjugale touche tous les milieux sociaux.**

## Un public précarisé

### Revenus :

- Près de la moitié des femmes hébergées (49,9%) ont pour source de revenu l'aide sociale
- 20% des femmes hébergées ont un emploi

### Dans les grands centres urbains :

- 88% des femmes hébergées disposent de moins de 30 000\$ annuel de revenu
- Parmi ces femmes, 92% ont au moins un enfant

### En région :

- 70% des femmes, toutes régions confondues, disposent de moins de 20 000\$ annuel de revenu
- Parmi ces femmes, 76% ont au moins un enfant

**Force est de constater que la majeure partie des femmes hébergées sont en situation de précarité financière.** La [dernière étude annuelle](#) de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) datant du 3 mai 2023, établit toujours le revenu viable pour une personne seule à Montréal à 32 252\$ par an.

Le revenu viable monte à 45 000\$ pour un parent avec un enfant. La majorité des femmes et enfants (70%) ne touchent même pas la moitié de ce seuil dans l'ensemble des régions du Québec.

**Les faibles revenus des femmes victimes de violence continuent de représenter un facteur de fragilisation et de dépendance, les rendant encore plus vulnérables à leur partenaire ou ex-partenaire violent.** Il est important de souligner que nous soutenons également des femmes avec des revenus plus élevés. Ces revenus sont d'ailleurs souvent synonymes de fardeau financier accru, ces dernières n'ayant pas accès à plusieurs programmes gouvernementaux, comme l'aide juridique.

**Rappelons ici que l'une des conséquences de la violence conjugale est l'isolement social et professionnel des femmes.** Il impacte significativement les capacités mentales et physiques des femmes à travailler, exacerbant leur dépendance économique et leur vulnérabilité face à leur partenaire ou ex-partenaire violent.

## Dépôt et suivi des plaintes

Cette année, plus de la moitié des femmes hébergées n'ont pas porté plainte contre leur ex-conjoint violent (51%\*). Les MH2 accompagnent donc 48% des femmes dans leur plainte au criminel.

### Parmi les plaintes déposées :

- 43% sont toujours en cours
- 31% des accusés ont été reconnus coupables
- 20% des plaintes ont débouchées sur un 810 (engagement de ne pas troubler l'ordre public)
- 6% des accusés ont été acquittés

**\*Nous espérons voir ce chiffre diminuer dans les années à venir, avec l'implantation de « Rebâtir la confiance » et des tribunaux spécialisés.** De plus, sur les plaintes déposées, 43% sont toujours en cours. Cela nous permet d'illustrer l'importance du travail d'intervention et d'accompagnement sociojuridique des femmes.

## Les enjeux persistent sur la cohérence des financements en violence conjugale

Les équipes de gestion et d'intervention se dévouent pour offrir les services de qualité, auxquels les femmes et les enfants ont droit. **Nous constatons cependant un décalage entre les besoins du terrain et les subventions prévues pour financer ces services.** Plusieurs enjeux persistent et impactent tant les travailleur·ses que les femmes et leurs enfants.

### — Décalage du cadre financier

- Il existe des bonifications salariales dans les financements des services de maisons d'aide et d'hébergement par le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), sans toutefois arrimer les montants pour les services de 2e étape.

- Ainsi, un écart salarial de 7% est actuellement en vigueur entre les 2 subventions (de 27,10 \$ à 29 \$). Bien évidemment il est impossible de gérer une équipe de travail en distinguant les grilles salariales par activités selon les subventions. Les directions des maisons sont contraintes de redistribuer les fonds de manière inéquitable, rendant le salaire médian non compétitif sur le marché. Pour les quelques maisons qui n'opèrent que des services de 2e étape, l'écart est encore plus grand. **Il faut ici relever que plusieurs prennent la décision déchirante de réduire leur offre de services par manque de personnel.**
- Le cadre financier actuel est basé sur « une femme par unité et un enfant par chambre », alors que les femmes hébergées ont souvent plus d'un enfant. **La Société d'habitation du Québec (SHQ) reconnaît un taux d'occupation de deux enfants par chambre et il est nécessaire que le MSSS adopte également cette norme afin d'assurer la cohérence entre les programmes.** Les statistiques montrent des taux d'occupation plus élevés que ceux actuellement reconnus.
- **Les financements exceptionnels « Covid » ont permis l'embauche temporaire de personnels de soutien**, qui se sont révélés indispensables à la mise en œuvre des services dans les MH2. Avec la fin de ces financements annoncée, un déficit financier se profile. Il nous semble inenvisageable de supprimer ces postes et services essentiels.

### – Insuffisance de financements en termes de ressources humaines pour offrir des services aux femmes et aux enfants hébergés

- L'accès des femmes et enfants aux différents services du réseau étant souvent un obstacle, les besoins en intervention augmentent sans cesse.
- La continuité des services jeunesse qui sont mis en place en maison d'aide et d'hébergement nécessitent plus d'intervenant-es.
- Les enfants en MH2 ont de multiples problématiques, impacts de la VC et VCPS
- En MH2, les enfants et femmes doivent être supporté-es particulièrement intensément au moment de la reprise du contact entre les enfants et le père.
- Les rencontres avec les différents partenaires sont nombreuses et indispensables (DPJ, famille, milieu scolaire, accompagnement en recherche de logements post-hébergement dans un contexte de crise de logement, etc.). Les intervenant-es manquent de temps pour ces échanges.
- Les suivis post-hébergement sont nécessaires si on souhaite maintenir les acquis et que le filet de sécurité soit solide. Certains programmes de supplément au loyer (PSL) en violence conjugale permettent à des femmes un accès à du logement social plus rapidement, mais elles ont encore besoin du soutien des intervenant-es.
- Considérant les lenteurs du système judiciaire et l'importance de l'accompagnement sociojudiciaire, il est nécessaire que le financement soit bonifié pour accompagner les femmes et enfants hébergé-es.
- Les rencontres de soutien aux proches sont mises en place pour maximiser le filet de sécurité et sont primordiales.
- La mise en place du programme « Entourage » (outil d'intervention centré sur le réseau social des femmes victimes de violence conjugale) est reconnu et nécessaire.

## – Insuffisance de financements pour la gestion des immeubles

- Le MSSS doit reconnaître des dépenses liées à la gestion des immeubles. Si nous pouvons financer des ressources humaines ou des lignes téléphoniques, nous devons pouvoir financer des lieux dans lesquels offrir nos services.
- Les coûts d'entretien des espaces d'interventions et pour les unités prévues par le MSSS sont insuffisants alors qu'ils sont reconnus en maison d'hébergement d'urgence. Lorsqu'une femme quitte, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation dans l'unité. De plus, il peut y avoir plusieurs changements de locataires en une année. Un rattrapage dans les prochaines années devra être fait afin d'offrir un service adéquat.
- L'ajout de certains financements spécifiques semblent indispensables : sorties aux pommes, Noël, soutien juridique, gardiennage de répit ou durant les ateliers...

## – Ouvertures d'unités et défis financiers

- Les subventions de préouverture sont insuffisantes : les maisons reçoivent l'équivalent de 3 mois de services afin d'être en mesure de meubler les unités, de constituer une équipe de travail, de faire les procédures d'admission des premières résidentes, etc. Dans le contexte actuel du manque de places, les gestionnaires doivent faire des miracles pour arriver à accueillir rapidement des femmes et des enfants dans leurs nouvelles unités. L'équivalent de 3 mois est insuffisant si l'on souhaite que ces unités soient habitées rapidement et surtout, que des équipes soient prêtes à offrir des services adéquats.
- Les sommes pour offrir les services aux nouvelles unités sont réservées depuis plusieurs années au MSSS. Accusant des retards causés par la machine gouvernementale, l'ensemble du continuum des services en violence conjugale est fragilisé. Où sont passées ces sommes qui ont été promises aux services aux femmes et aux enfants?
- Le financement des services des nouvelles unités MH2 sont alignés sur les anciennes grilles du MSSS. Les services des maisons sont financés selon le cadre de 2020 mais elles sont censées offrir les mêmes services que leurs homologues. Les médecins recrutés au nouveau CHUM sont-ils payés selon le taux horaire en vigueur d'il y a 10 ans, lors de la décision de construction?

## Le programme de supplément au loyer (PSL)

### – Le PSL en maison d'hébergement

**Le financement ne semble pas adapté : il est difficilement accessible pour des femmes en besoin de sécurité dans plusieurs maisons d'hébergement.** Le besoin de sécurité devrait être l'unique critère en vue d'une admission en MH2.

Nos membres font face à de véritables dédales administratifs pour pouvoir rendre les femmes admissibles à ce programme. Les démarches qui traînent en longueur nuisent à l'admission des femmes, menant même au refus de plusieurs d'entre elles. Des revendications en vue d'un assouplissement des démarches se poursuivent actuellement.

## – Le PSL d’urgence violence conjugale (PSLVC)

En 2022, nous obtenions que la SHQ mette en place un nouveau PSL dédié aux femmes victimes de violence conjugale. Nous avons reçu ce programme positivement. Cependant, les démarches et les limites de celui-ci nous questionnent et ralentissent l'**autonomisation des femmes**.

- Les démarches administratives sont complexes pour les femmes et pour les intervenant-es qui les accompagnent.
- Les critères d’admissibilité sont limitatifs. Certaines femmes en besoin urgent de logement se voient refusées pour des raisons qui nous semblent **non fondées**. Par exemple, un revenu annuel de 25 000 \$ pour une femme seule est perçu comme trop élevé dans certaines régions du Québec.
- Si l’admissibilité est confirmée, il faut trouver un logement qui réponde aux normes de l’Office municipal de l’habitation (OMH) et surtout, un propriétaire qui puisse patienter pendant les démarches avec l’OMH. Par exemple, si une femme a plusieurs enfants, l’OMH exige un nombre de chambre minimal par enfant, en fonction de leur âge. Dans le contexte de la crise du logement actuel, plusieurs femmes souhaiteraient que leurs enfants partagent la même chambre : ça n’est pas possible selon l’OMH.

### Où vont vivre les femmes et leurs enfants au départ des MH2?

- 44% s’orientent vers des logements avec programmes gouvernementaux ( HLM, Coopératives, OBNL, PSL)
- 25% se dirigent vers des logements réguliers
- 9% vont dans d’autres ressources spécialisées (toxicomanie, santé mentale...)
- 6% s’installent dans des logements inadéquats (ne correspondant pas aux critères des membres de la famille)
- 3% vont habiter chez un-e nouveau-elle partenaire
- Inconnu : 5%

Les retours avec l’ex-partenaire violent sont **presque aussi fréquents** que l’année précédente (5% l’an dernier). Nous observons que ces retours surviennent après un séjour moyen de 3,7 mois, soit beaucoup plus court que la durée moyenne de séjour régulier en MH2, qui est de 8 mois. On peut se demander si la crise du logement n’accentue pas ce phénomène, confrontant les femmes à des démarches administratives accrues.

Cela souligne l’importance et l’utilité du travail d’intervention pour permettre aux femmes victimes de VCPS de sortir de l’emprise de la relation violente. Il est **primordial** de les accompagner pour qu’elles trouvent un logement adapté suite à leur passage en MH2.

## Le contexte politique

### – Suivi du programme « Rebâtir la confiance »

En 2023-2024, Denise Tremblay, membre du conseil d'administration et Sabrina Lemeltier, directrice générale de La Dauphinelle ont représenté L'Alliance MH2 à la Table Nationale de consultation du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

La création de tribunaux spécialisés relève du Ministère de la justice qui veut, par cette mesure phare, redonner la confiance aux victimes dans le processus judiciaire. À priori, il s'agit de réduire la victimisation secondaire en favorisant l'accès aux services, l'intégration de ceux-ci, la cohérence des interventions et la collaboration entre les intervenant·es psychosociaux·ales et judiciaires. Pour y arriver, plusieurs moyens sont déployés : la formation, les mesures d'accompagnement des victimes, la création d'une division spécialisée et l'aménagement des palais de justice. Actuellement, 17 tribunaux sont déployés dans différents districts judiciaires du Québec, sur un total de 36.

Au cours de l'année, nous sommes intervenues, avec plus ou moins de succès, sur les principes directeurs, les parcours de services des victimes de violence conjugale postséparation et les protocoles d'ententes entre les différents partenaires. Nous avons été très vigilantes sur la question des adaptations aux réalités locales car, selon nous, il existe un risque que les services auxquels une victime a accès soient à géométrie variable en fonction du district judiciaire auquel elle est rattachée.

La question du référencement des intervenant·es sociojudiciaires de liaison (ISL) qui sont au cœur de la coordination du parcours des victimes dans le système judiciaire n'est pas acquise. Nous devons poursuivre nos discussions pour mettre en place un protocole entre les ISL et les ressources spécialisées en VCPS. Enfin, nous avons été très vigilantes à ce que les victimes soient consultées à chaque étape de leur parcours au sein du système judiciaire, et ce, qu'elles choisissent ou non de porter plainte.

En terminant, quelques avancées ont été faites en collaboration avec nos collègues du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de la Fédération des maisons pour femmes. Nous avons réussi à faire reconnaître l'expertise de nos intervenant·es en les sortant de la case « intervenant·e de confiance (IV) » en les reconnaissant comme intervenant·es spécialisé·es (IS).

« Rebâtir la confiance » demeure notre ancrage : nous devons continuer pour que le travail en silo cesse et que notre expertise soit reconnue. Les femmes victimes de violence conjugale postséparation ont droit à un accompagnement plus humain, soutenu et respectueux de leur capacité à faire des choix et à agir en conséquence.

## – La forteresse DPJ

Rappelons que l'Alliance siège à un comité d'expert-es des enfants exposé-es à la violence conjugale composé par des représentant-es de la DPJ, du MSSS, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, d'À cœur d'homme, ainsi que des professeur-es-chercheur-ses. **Le comité se réunit de façon trimestrielle et traite des enjeux en lien avec les enfants exposé-es à la violence conjugale dans le but de favoriser une réelle prise en compte des impacts.** Il permet aussi de répondre à l'action 46 des recommandations de « Rebâtir la confiance », à savoir établir des mécanismes de collaboration visant à favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposé-es à la violence conjugale et de leur famille.

Le projet de loi 15 est venu amender la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) en introduisant l'exposition à la violence conjugale comme motif de compromission distinct des mauvais traitements psychologiques, où était auparavant intégrée l'exposition à la violence conjugale. **C'est le 23 avril 2023 que l'application du nouvel alinéa de l'article 38 c.1 fut mise officiellement en œuvre dans la LPJ. Une grande victoire pour nous!** Le comité travaille sur l'application de la nouvelle loi sur le terrain. Cela comporte énormément de défis, notamment l'application à géométrie variable selon les régions.

**Un guide de pratique clinique de repérage et d'analyse de situations d'enfants exposé-es à la violence conjugale a été créé durant l'année afin de soutenir les équipes de la protection de la jeunesse face aux complexités de la violence conjugale et de la VCPS.** Il aborde aussi le concept de contrôle coercitif. Nous sommes fières d'avoir contribué à cet outil qui permettra, nous l'espérons, de mieux faire appliquer l'esprit de la loi et de mieux protéger les enfants. Nous voyons encore aujourd'hui des résultats du dur labeur de Gaëlle.

## – Contrer la violence sexuelle, conjugale et « Rebâtir la confiance » : stratégie intégrée en violence (SIV) 2022-2027

La SIV rassemble toutes les mesures de mise en œuvre des 190 recommandations de « Rebâtir la confiance ». Le Secrétariat à la condition féminine a obtenu des moyens pour organiser l'arrimage avec 18 ministères dans les 5 prochaines années.

**L'Alliance assure une veille quant à l'arrimage des mesures et améliorations des politiques publiques.** L'étroite collaboration établie avec nos consœurs des autres regroupements permettra un meilleur suivi dans les prochaines années.

## – Plaidoyer

- **Représentation**

L'Alliance a conduit une centaine de représentations cette année, rencontrant les Ministres Biron, Duranceau, Carmant, Boulet, ainsi que 10 cabinets ministériels. Nous avons également tenu plusieurs réunions avec des député-es de la province et du fédéral, ainsi qu'avec les élu-es d'une dizaine de municipalités.

Des interventions spécifiques ont été menées auprès des CISSS/CIUSSS, du Comité national du Ministère de la Justice du Québec, de Tribunaux spécialisés, de la Table nationale des pratiques policières, et des réunions statutaires mensuelles avec le Secrétariat à la condition féminine. Nous avons aussi participé au Comité sur le manque de places avec le MSSS, aux réunions statutaires bimensuelles avec la Société d'Habitation du Québec, et collaboré avec la Fondation Chagnon, Hébergement Femmes Canada, le Fonds immobilier FTQ, la Caisse d'économie solidaire, la SCHL, et le Comité de direction de SAS Femmes.

- **Partenariats et concertation**

La concertation joue un rôle crucial dans la mission de l'Alliance, tant sur le terrain qu'au sein de la permanence. Le travail de plaidoyer de l'Alliance repose sur des alliances solides avec des partenaires clés, fédérant nos expertises avec d'autres groupes de femmes et instances communautaires en défense des droits. Ces collaborations constituent un filet social essentiel pour les femmes et les enfants au sortir de la violence, renforçant nos alliances provinciales et nourrissant les concertations régionales auxquelles participent nos membres.

- **Concertation des associations spécialisées en VC sur les tribunaux spécialisés :**

Nous sommes fières d'avoir instauré des rencontres statutaires avec nos consœurs du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, ainsi que de SOS Violence Conjugale. Ces échanges constructifs et ce partage d'expertises permettent une défense collective des droits des femmes et des enfants, ainsi que de l'ensemble de nos membres.

- **Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)**

La Table, interlocutrice nationale du MSSS pour les 3 200 organismes communautaires partenaires du Réseau de la santé et des services sociaux, est engagée dans la révision du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et représente la Table dans les consultations publiques.

- **Le Groupe des 13 (G13)**

L'Alliance est membre active du G13, concertation provinciale féministe. Le G13 a interpellé les pouvoirs publics sur plusieurs enjeux touchant les femmes, notamment la réforme du RRQ et la réforme Dubé.

- **Hébergement Femmes Canada (HFC)**

L'Alliance a poursuivi son travail avec HFC sur le pilier justice du Plan d'action nationale contre la violence genrée (NAP), militant pour la criminalisation du contrôle coercitif.

Malheureusement, le gouvernement du Québec, estimant que ses initiatives en violence conjugale sont suffisantes, se positionne en simple observateur du NAP, malgré les initiatives positives qu'il pourrait mettre en avant pour améliorer la situation des femmes résidant au Canada. Le Comité MH2, initié au sein d'HFC par l'Alliance en 2018, a révisé son mandat cette année grâce à un financement privé. Le partage de bonnes pratiques en MH2 que nous souhaitons déployer en partenariat avec HFC pourrait être remis en question si HFC décide de limiter sa collaboration au projet de HUB d'échange de connaissances financé par Femme Égalité des Genres Canada (FECG). L'Alliance envisagera alors de consolider ses partenariats avec les maisons et universités francophones des autres provinces.

- **Autres partenariats**

L'Alliance MH2 est également membre de l'AQPV, Relais Femmes, du Regroupement québécois des OSBL d'habitation, et du FRAPRU.

# CHAPITRE 3 : Habitation

En 2017, en lançant notre plaidoyer sur le manque de places, notre objectif était de doubler la capacité des MH2. Au cours des cinq dernières années, les services en maison d'aide et d'hébergement ont été considérablement renforcés, avec de nouveaux mandats attribués aux intervenant·es, augmentant ainsi leur charge de travail tant en quantité qu'en qualité. Grâce à ces améliorations, davantage de femmes recherchent des services spécialisés en violence conjugale postséparation. Nous sommes en voie de tripler la capacité du réseau MH2 d'ici la fin 2025. Cette année, 33 nouvelles unités ont été ouvertes pour accueillir femmes et enfants et actuellement, notre équipe habitation compte sept personnes à plein temps. Voici un aperçu de leurs réalisations.

## Du rêve à la construction

L'élaboration d'un projet de construction de maison d'hébergement de 2e étape n'est pas un long fleuve tranquille. Les différentes étapes s'entrecroisent, s'interchangent et nécessitent une capacité d'adaptation immense pour l'ensemble des acteurs et actrices impliqué·es. Les démarches des bailleurs de fonds, parfois incohérentes entre elles, complexifient davantage le processus d'élaboration du projet.

### – Choisir son accompagnement

Lors de la réalisation d'un projet de construction de MH2, l'accompagnement est indispensable. Les maisons peuvent choisir de collaborer avec un Groupe de Ressource Technique (GRT) ou avec l'Alliance en tant qu'« organisme de soutien au développement » (OSD).

Certaines maisons ont dû faire des choix difficiles en raison d'informations erronées sur les exigences des bailleurs de fonds. Certaines se sont vu imposer une « absence totale » de l'Alliance dans l'élaboration de leur projet pour maintenir le lien avec leur GRT. D'autres ont opté pour un accompagnement intégral de l'Alliance.

Face à cette croissance de la demande en accompagnement, l'Alliance a rapidement formé une équipe compétente pour répondre aux besoins. La pénurie de personnel et la difficulté de recruter des ressources dans de nouveaux champs de compétences ont été un défi majeur. Cependant, nous pouvons désormais affirmer fièrement qu'une équipe dévouée et aux multiples compétences est en place au sein du volet habitation.

En « construisant l'avion en plein vol », nos sept travailleuses du volet habitation ont su mettre à profit la complémentarité de leurs expertises. L'équipe a su tirer parti des forces de chacune pour offrir un service d'accompagnement de qualité aux maisons. Des outils d'accompagnement sont continuellement développés pour améliorer ce service.

Considérant les particularités des MH2, qui ne sont pas du logement social, et leurs besoins spécifiques, l'Alliance a dû collaborer avec la SHQ pour trouver des solutions pour les projets.

L'équipe doit presque quotidiennement se réajuster suite à des changements de procédures ou de normes des bailleurs de fonds. La compréhension de ces changements représente un défi de taille pour les comités de projet, ce qui peut être source d'insécurité.

C'est une adaptation pour tout le monde, y compris les professionnel·les et entrepreneur·euses généraux·ales à qui nous demandons de participer. Après avoir surmonté l'inconfort de la nouveauté, tous et toutes y trouvent leur compte.

L'équipe a par ailleurs dû faire appel à plusieurs professionnel·les pour établir des processus conformes aux exigences légales en vigueur. Par exemple, un appel d'offre pour un entrepreneur général ou la rédaction de conditions générales supplémentaires d'un contrat de construction, prenant en compte la confidentialité, ont été élaborés en collaboration avec une équipe légale.

Bien que l'équipe ait souhaité s'y consacrer cette année, elle a eu peu d'opportunités de répondre aux besoins des membres en matière de gestion immobilière et de rénovations des maisons existantes. Submergée par la création de nouvelles unités, qui était la mission initiale de l'équipe habitation, nous avons pour objectif d'être capables d'accompagner nos membres en gestion immobilière ainsi qu'en rénovations du parc existant. Une réflexion sera amorcée avec le CA afin d'établir les orientations et notre capacité à répondre aux besoins des membres.

## **Gestion de la confidentialité : un enjeu de chaque instant**

Les femmes hébergées en MH2 sont activement recherchées par leurs ex-conjoints ou leur entourage, et des incidents surviennent chaque année. À la moindre alerte de bris de confidentialité, des femmes doivent être relocalisées en urgence dans une autre région, voire dans d'autres provinces. Cela entraîne de nouveaux changements scolaires pour les enfants, ainsi que le transfert de dossiers administratifs, légaux, médicaux, etc. Les intervenant·es des maisons sont également à risque de subir les représailles d'un ex-conjoint qui les identifierait. La protection de la confidentialité des ressources en violence conjugale est donc un impératif absolu pour notre clientèle. À chaque étape du projet, il est crucial de minimiser les risques de divulgation de l'adresse de la future maison d'hébergement.

Concrètement, des dizaines de personnes auront à travailler de près ou de loin sur le projet : les professionnel·les de chaque corps de métier de la construction (architectes, ingénierie civile, ingénierie mécanique, plomberie, électricité, etc.); les agent·es municipaux·ales de l'urbanisme (zonage, environnement, patrimoine, voire archéologie); les agent·es des institutions financières; les clercs d'études notariales; les fournisseurs de services (Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).

Quelques jours après le décès de Gaëlle, nous avons obtenu la confirmation d'un changement législatif important dans la loi sur l'urbanisme, facilitant la gestion de la confidentialité. La nouvelle loi, que nous surnommons la « Loi Gaëlle », est maintenant en place et simplifie certains processus. Cependant, la mise en œuvre de ces procédures exige de multiples rencontres de sensibilisation, de négociation et d'arrimage. Tout n'est pas encore gagné; nous découvrons régulièrement de nouvelles failles dans les différentes réglementations en vigueur et devons les adresser. L'Alliance continue de travailler avec les différent·es interlocuteur·ices pour trouver des solutions efficaces. La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) n'est qu'un exemple des défis actuels.

## **Des financements inadaptés pour les bâtiments**

En 2022-2023, nous disions : « aucun financement public spécifique pour les maisons d'hébergement n'existe! Les projets de MH2 doivent se conformer à des normes de financement de logement social. Ces normes imposent des exigences précises en termes de viabilité financière ainsi que des détails de construction.

L'Alliance doit constamment mettre en lumière les besoins et la mission des maisons d'hébergement plutôt que de suivre des normes inadaptées. » L'année 2023-2024 a été une réplique de 2022-2023, marquée par une multiplication des rencontres politiques et administratives pour trouver une solution.

### — Le « ton » de 2023-2024 pour l'aspect financier des projets d'habitation

Malgré la volonté gouvernementale exprimée en 2021, on constate une insuffisance des financements pour doter ces ressources d'édifices qui leur permettent de réaliser leur mission. Cela crée des impasses majeures pour les projets ayant obtenu un financement gouvernemental. Par ailleurs, la lenteur administrative engendre d'importants délais pour le remboursement des sommes engagées. Ce contexte impose aux organismes porteurs d'avancer des sommes exorbitantes de plusieurs dizaines de milliers de dollars mensuellement, ce qui, en plus, augmente le coût des projets. Certaines maisons d'hébergement se trouvent donc dans une situation financière insoutenable.

En octobre 2023, l'Alliance MH2 a interpellé le gouvernement du Québec concernant les projets bloqués qu'elle accompagne. Des rencontres ont eu lieu avec le Ministère de l'habitation, la Société d'habitation du Québec et le Secrétariat à la condition féminine afin de mettre en place des solutions rapides pour ces projets et amorcer les travaux sur la mise en place d'un financement spécifique répondant à la réalité des maisons d'hébergement. Comme mentionné lors de ces rencontres, nous craignons que des enjeux similaires se présentent pour l'ensemble des projets à venir. N'ayant pas reçu de réponses concrètes sur les enjeux persistants et le manque de places criant, nos organisations ont convoqué les médias afin de rendre compte publiquement de la situation urgente.

Le 30 janvier dernier, à l'initiative du Secrétariat à la condition féminine, avait lieu la rencontre sollicitée à l'automne, réunissant des représentant.es de la SHQ, du MSSS, du Ministère des finances, du SCF et de nos trois associations. Cette rencontre a permis de faire connaître les particularités des projets de maisons d'hébergement qui impactent le coût des projets, notamment les espaces d'intervention essentiels, la nécessité d'y assurer la sécurité des résidentes et de leurs enfants et les besoins de matériaux durables en raison de la surutilisation des lieux. Nous avons démontré la différence entre ces bâtiments qui sont des lieux d'intervention, et non du logement social. Les divers enjeux administratifs et l'incohérence des programmes ont également pu être abordés. Les modifications du programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) nous ont été présentées brièvement : nous avons nommé nos craintes à ce sujet.

Nous avons sollicité expressément une seconde rencontre afin de présenter les projets bloqués, le 7 février. Les montages financiers des projets ont été partagés et ont permis de démontrer les manques à gagner causés par les besoins spécifiques mentionnés plus haut. On parle ici de centaines de milliers de dollars en intérêts que nous devons maintenant ajouter.

Considérant l'insuffisance des subventions en services, mais aussi l'impossibilité des subventions des maisons d'hébergement en 2e étape, aucune hypothèque pour couvrir ces manques à gagner ne peut être considérée. Bien conscient.es des limites de leur programme, les représentant.es de la SHQ ont proposé une analyse des projets en vue de trouver des pistes de rationalisation, soit le mandat reçu pour l'ensemble des projets à la SHQ.

Nous entendons collaborer à cet exercice, mais nous doutons de pouvoir récupérer d'une part les manques à gagner de plusieurs millions auxquels certaines maisons font face et d'autre part, de permettre aux ressources d'avoir la configuration, les équipements de sécurité et la durabilité des matériaux nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des enfants qu'elles hébergent.

D'énormes efforts de rationalisation ont déjà été faits par l'ensemble des projets concernés. Les rationalisations qui auraient pu être possibles et qui ont été proposées ont été refusées.

### — Les défis des démarches administratives

L'accélération de la réalisation de projets de MH2 du fait du service habitation provoque des situations délicates pour les maisons puisque la machine administrative ne suit pas le rythme. Notamment, les maisons ont dû décaisser des sommes d'argent très conséquentes, allant jusqu'à l'utilisation de plus d'un million de ses fonds, ou la mise en place de financement temporaire de plus de 3 millions avant de percevoir l'argent public.

C'est tout un Tetris que de boucler un financement de projet! Certains financements sont compatibles entre eux, d'autres non. Toutes les procédures de décaissement sont différentes, les frais éligibles sont différents, les normes de programme se contredisent, les ententes ont des formats particuliers à chaque programme (chez un même bailleur de fonds), etc. Il faut avoir les reins très solides pour avancer des sommes pour une demande de financement : avoir un terrain, procéder aux analyses techniques de contaminations éventuelles, payer les taxes et assurances, proposer des plans d'architectes significatifs de la faisabilité du projet, solliciter des soumissions pour monter le budget, négocier le zonage avec la ville... De multiples démarches qui impliquent que la direction et le CA de l'organisme engagent des heures de travail bien avant le premier décaissement du bailleur.

De manière générale, c'est un « sport de riche » de développer de nouveaux services, alors que le Québec et le Canada ont l'ambition et se donnent les moyens de couvrir les besoins de services urgents en violence conjugale.

Certains financements refusent même de reconnaître les frais liés à l'acquisition d'un terrain avant une certaine étape d'avancement. Plusieurs maisons ont dû acheter « sur leur bras » leurs terrains ou bâtiments à rénover afin de ne pas perdre leur offre d'achat! Le marché immobilier étant du côté des vendeurs, elles allaient perdre leur opportunité et retourner à la case départ. La réalité terrain du milieu de la construction pourrait avoir un impact sur des délais de construction. Des délais, nous en avons malheureusement sur plusieurs projets... Les collaborations établies avec des professionnel·les engagé·es et plusieurs entrepreneur·ses nous permettent d'y arriver, somme toute, dans des délais plus courts que le marché actuel.

### — Un dénouement projet par projet

Suite à la grande couverture médiatique entourant les enjeux des projets de construction de maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, les associations de maisons considèrent avoir été entendues par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation. En reconnaissant que les maisons d'hébergement ne sont pas du logement social et nécessitent à ce titre des ajustements, une sortie de crise se dessine à court terme.

L'incohérence gouvernementale, qui bloquait plusieurs projets, a pu être mise en lumière dans les dernières semaines. Les projets en péril ont été étudiés en profondeur et des solutions ont enfin été approuvées : ces ajustements sont issus de demandes faites depuis les trois dernières années. Des suggestions de la SHQ ont aussi permis certaines économies.

Malgré ces avancées, il reste du chemin à faire pour sécuriser les projets actuels et futurs. Le risque de perdre de l'argent du gouvernement fédéral demeure : la SHQ indique avoir l'intention d'évaluer les besoins des maisons d'hébergement afin d'adapter, si nécessaire, les programmes de financements actuels.

L'Alliance est fière d'être maintenant reconnue par la SHQ comme un acteur incontournable dans l'accompagnement de projets de constructions de Maisons d'hébergement.

### — Les manques à gagner demeurent un enjeu

Bien que nous considérons qu'il s'agit là d'avancées encourageantes, au moment d'écrire ces lignes, de grands enjeux persistent. Pour les projets reconnus prioritaires au financement des services confirmés par le MSSS et financés par des fonds fédéraux pour la brique, les discussions se poursuivent puisque le risque de perdre de l'argent du gouvernement fédéral demeure.

Des enjeux liés à des normes de programme ne permettent pas à la SHQ de tout régler. Certaines maisons assument toujours à bout de bras leurs acquisitions et manquent actuellement de liquidités, car sont en attente des déboursés. Les manques à gagner de ces projets augmentent par le fait même mensuellement.

D'autre part, bien que nous reconnaissons les efforts de la SHQ pour tenter d'augmenter les financements pour la construction des maisons en projet, le financement prévu dans le cadre du programme actuel est malheureusement insuffisant pour boucler l'ensemble des budgets de construction. Ces dernières nécessitent des espaces d'intervention supplémentaires, des équipements de sécurité, d'accessibilité et durabilité. Les CA des maisons sont confrontés à des manques à gagner importants qui vont se traduire par des hypothèques tout aussi importantes.

Ces hypothèques viennent fragiliser les organismes et auront un impact sur les services offerts aux victimes, puisque c'est à partir de leur financement à la mission qu'ils devront être payés. Cela représente un poids financier considérable, mais aussi une considération hautement éthique. Est-il acceptable qu'une victime de violence reçoive des services dont la qualité dépend de leur code postal ou du moment où la ressource a construit ou acquis sa bâtisse?

Il était acquis que les maisons d'hébergement obtiennent un financement à la hauteur des services auxquels ont droit les victimes, peu importe où elles se trouvent. Cette équité est actuellement mise en péril. Les financements ne doivent pas être imputés pour assumer des coûts d'hypothèque. On parle d'environ 22 millions de dollars manquants afin que la réalisation de ces maisons soit financée à 100%. Sur 35 ans et avec les intérêts, ces montants auront doublé. Nous pouvons ici aussi trouver des pistes d'économie.

La volonté de créer des services pour répondre aux besoins des femmes violentées et d'assurer leur sécurité doit se traduire par un financement adéquat. Le financement relié à la construction doit aussi être suffisant et permettre de livrer rapidement les édifices adaptés.

Les impasses engendrées par l'incohérence gouvernementale actuelle entravent grandement le continuum de services destinés aux femmes et aux enfants victimes de violence. Pendant que ces projets prennent du retard, le manque de places s'aggrave et les refus augmentent partout. Les rencontres ont eu lieu avec le comité interministériel, d'autres sont encore prévues. L'Alliance assurera un suivi rigoureux à cet égard.

### — Le programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ)

La SHQ a définitivement abandonné le programme Accès logis pour le PHAQ en juin 2022. Il n'y a donc plus de véhicule de financement pour le logement social. L'Alliance a influencé les bailleurs de fonds en retirant l'exigence de contributions municipales dans les projets en violence conjugale pour éviter que des villes puissent bloquer des projets (ce qui a déjà été le cas) et en évitant certaines normes problématiques de construction (exigence de respecter les normes Novoclimat alors que les verres sécuritaires ne peuvent par exemple rentrer dans le programme).

Des adaptations au programme PHAQ sont encore à faire afin de répondre aux besoins des maisons d'hébergement. La table est mise pour trouver des solutions : le principal enjeu demeure le manque de subventions pour couvrir les montages financiers.

### — Les fonds confiés à des partenaires privés

La SHQ a conclu des ententes avec le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse d'économie solidaire à l'effet que chacun se voit confier la gestion de fonds pour 1 000 unités. Nous réfléchissons aux moyens de mettre en place un tel fonds pour des places en maison d'hébergement. Nous devons maintenant compléter les financements en négociant avec la FTQ et/ou la Caisse sur de nouveaux formats. Ceci représente une perte de temps très significative qui aurait pu être évitée.

L'Alliance essaie donc d'optimiser ses efforts en proposant une réflexion conjointe avec la FTQ, la Caisse et la Fondation Chagnon, pour boucler les manques à combler dans certains projets, et éventuellement la création d'un fonds dédié. Ces acteurs seront d'une aide appréciable dans le plaidoyer auprès des bailleurs publics.

## Innovation - La MH2 2.0

Au fil des projets, l'équipe habitation a identifié des enjeux et cherché à se bonifier. Grâce à un réseau de professionnel·les engagé·es, l'Alliance a mis en place des pratiques innovantes en termes de gestion de la confidentialité mais aussi en termes de choix à faire lors de la construction d'un projet.

En mettant en commun les idées et expériences des différentes MH2 et des professionnel·les, les comités des maisons peuvent faire des choix éclairés en tenant compte de la confidentialité, de la sécurité, de la durabilité, mais aussi de la facilité en gestion immobilière.

## Le lien ombilical entre le bâtiment et la mission sociale

Les bonnes pratiques en construction de maison d'hébergement sont impérativement en lien avec la mission sociale.

Ainsi, il est désormais admis par les bailleurs de fonds que la MH2 a besoin d'espaces non résidentiels pour offrir des services et un cadre de socialisation sain pour les femmes et enfants hébergé-es tels que des bureaux, une salle commune et une salle aménagée pour les enfants.

Certains aspects techniques sont aussi bonifiés pour assurer la durabilité des installations qui résisteront notamment à une rotation de locataires (pour les logements de transition). Des luminaires que les intervenant-es pourront gérer, un système de contrôle de sécurité fiable. Pour assurer l'adéquation des installations, nous avons parfois dû modéliser un prototype de fenêtre anti-intrusion avec moustiquaire intégrée, et s'assurer de la capacité de production.

La mission des MH n'est pas de se positionner en tant que gestionnaire immobilier. Les matériaux de construction sont soigneusement sélectionnés afin d'être durables. Ceci, dans l'idée de permettre aux gestionnaires des maisons d'orienter leur temps, énergie et financements dans une cause : permettre aux femmes et enfants de se poser dans un milieu sécuritaire et décent pour ainsi favoriser la reprise du contrôle de leur vie.

Nous tenons à offrir des espaces permettant aux femmes et à leur famille de retrouver une dignité, en privilégiant des matériaux durables et de qualité. Par exemple, nous avons opté pour un comptoir en granit foncé, qui ne correspond pas tout à fait aux tendances de design intérieur, mais qui est un choix durable dans le cycle de vie du matériau.

## HÉCAÉ

Comment offrir une solution adaptée et versatile à toutes les femmes et leurs enfants, incluant celles et ceux qui ont des limitations fonctionnelles, tout en respectant les normes des programmes de financements et la

règlementation en vigueur en lien avec les bâtiments? L'hébergement transitoire doit être flexible afin de répondre à une multitude de besoins spécifiques, comme les limitations physiques et/ou mentales, momentanées ou permanentes (troubles du spectre de l'autisme, traumatismes craniocérébraux, mobilité réduite et autres impacts de la VC).



Près de 10 %  
des femmes hébergées ont  
des limitations fonctionnelles

En complément du code national du bâtiment et des concepts de logement adaptable et minimalement accessibles, HÉCAÉ répond aux besoins et aux droits des femmes et de leurs enfants de résider dans un milieu de vie sécuritaire tout en visant l'autonomie et la reprise en main de leur vie. Un hébergement à confort accessible et évolutif est un aménagement inclusif qui permet aux femmes et enfants victimes de violence conjugale avec limitations d'accéder à un milieu de vie favorisant l'autonomie physique, psychologique et financière. HÉCAÉ permet aussi l'embauche de travailleur·ses avec limitations fonctionnelles.

## Le service d'habitation en chiffres

- Projets en développement : 32 dont 26 développés directement par l'Alliance
- Chantiers en 2023-2024 : 7 dont 4 accompagnés par l'Alliance
- Démarrage de chantiers prévus au printemps/été 2024 : 8, accompagnés par l'Alliance

# CHAPITRE 4

## Innovation, Recherche et Formation

### Formations

#### – Communautés de pratique

Tout au long de l'année, l'Alliance a rendu disponible un ensemble de formations données par les membres de la permanence ou par des personnes ressources expert-es. Certaines formations, telles que celles sur le panier de services, sur les outils VCPS ou sur les stratégies de levées de fonds et de sociofinancement ont permis d'exposer le travail global de l'Alliance et ses outils. Des rencontres ont été organisées (midis-conférences, rencontres d'intervention) pour permettre aux intervenant-es du réseau d'échanger sur divers sujets. Finalement, des formations spécialisées ont été mises en place pour supporter la formation continue des intervenant-es du réseau (voir la section suivante). En tout, 35 formations ont été données au cours de l'année, comptabilisant environ 350 participant-es.

#### – Nouveautés en termes de formations

Cette année, l'Alliance a, sur suggestion des intervenant-es, décliné les formations dans la communauté de pratiques en 101 et en 102. De ce fait, les 101 sont les formations dites « de base » : elles reviennent chaque saison et sont destinées aux nouveaux et nouvelles intervenant-es ou à celles et ceux qui souhaitent se rafraîchir la mémoire. Les 102, en revanche, sont des formations plus approfondies ou plus spécifiques destinées aux intervenant-es qui ont déjà participé à toutes les formations 101 et qui souhaitent continuer à se former, faire évoluer leurs savoirs et bonifier leurs pratiques.

Cette nouvelle configuration de notre communauté de pratiques permet d'assurer un continuum de formations dites « de base » pour répondre aux besoins de nos maisons membres, à savoir d'avoir des intervenant-es adéquatement formé-es dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de roulement de personnel, tout en permettant aux intervenant-es en poste depuis longtemps d'avoir une formation continue afin de se perfectionner.

Les formations 101 et 102 données cette année ont porté sur des sujets comme les droits des enfants, le travail auprès de populations autochtones, le PSL, le TCC, le trouble de stress post-traumatique, le directeur des poursuites pénales et criminelles (DPCP), ainsi que sur l'usage de statistiques.

### Forum des intervenantes

Cette année, le forum des intervenantes a eu lieu les 19 et 20 mars 2024 à Trois-Rivières. Environ 45 intervenantes y ont participé.

Sur deux jours, les intervenantes présentes ont pu se rencontrer et recevoir diverses formations. Guylaine Simard et Edith Quesnel y ont dispensé un atelier de 5h sur le contrôle coercitif et la mentalité abusive. Denise Tremblay y a donné une formation de 3h sur les processus de domination. Le forum des intervenantes a également été l'occasion pour l'Alliance de réaliser officiellement le lancement de sa plateforme HUB.

Maud Pontel y a animé une discussion sur les actions à entreprendre avec la DPJ.

Pour finir, en clôture du forum, Romane Garand Chartrant, jeune réalisatrice, est venue nous présenter son documentaire « Après-coups », tourné dans une MH2 de l'Alliance.

## Nouvel outil statistique

Si l'année 2022-2023 a été une année de développement d'un nouvel outil statistique, cette année 2023-2024 est celle de son lancement et sa phase test.

En effet, durant l'année 2021-2022 et les précédentes, nous avons identifié les limites de notre outil statistique Excel, notamment au niveau de son manque d'ergonomie et la lenteur de la mise à jour des données. Nous avons ainsi travaillé en collaboration avec la firme Groupe Analyse, puis SDP pour développer ASO, un logiciel de collecte de données destiné aux maisons membres de l'Alliance.

Durant l'année 2023-2024, nous avons rencontré des enjeux avec cet outil que nous avons ajusté collaborativement avec les responsables statistiques de nos MH2 membres. La plateforme a finalement été officiellement lancée en janvier et les maisons ont commencé à l'utiliser. Nous prévoyons d'améliorer encore l'outil durant l'année 2024-2025 pour en garantir une utilisation optimale et répondre aux besoins évolutifs des maisons membres.

## Projets auxquels l'Alliance participe

### — Projet ASIFI : accès à l'interprétariat

Pour la troisième année consécutive, l'Alliance a été partie prenante du projet « Accès à l'interprétariat », mené en collaboration avec la TCRI, le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

Les objectifs de ce projet sont de développer des moyens efficaces d'assurer l'accès aux services d'interprétariat pour des femmes allophones en situation de violence conjugale ainsi que de permettre aux interprètes d'être adéquatement sensibilisé-es et formé-es pour comprendre les dynamiques de la violence conjugale et de la violence conjugale postséparation afin qu'ils et elles puissent réaliser une intervention de qualité auprès des victimes.

Le projet ASIFI a permis, entre autres, de mettre en place un fonds d'urgence pour aider les femmes allophones victimes de violence à bénéficier de services d'interprétariat au sein des différentes MH à travers le Québec. Il a permis aussi de développer différentes formations des interprètes à des fins de sensibilisation (trois modules de trois heures).

Cette année encore, l'Alliance siège au comité de pilotage du projet et dispense la formation du module 2, portant sur la violence conjugale postséparation. Ce sont 10 séances de 3h qui ont été dispensées (6 entre octobre et décembre 2023 et 4 entre janvier et mars 2024). Au total, 108 interprètes ont été formé-es.

## – Le HUB

À travers le « Programme de promotion de la femme » de Femmes et égalité des genres Canada, l'Alliance a reçu le mandat de créer une plateforme d'échange et de partage de connaissances relatives à la violence conjugale postséparation. Est ainsi né le projet Hub canadien sur la violence conjugale postséparation et l'implantation des MH2 à travers le pays (ci-après nommé HUB), un site web bilingue où sont répertoriées les connaissances spécialisées sur la VCPS.

Le HUB rassemble du contenu produit par l'Alliance, ainsi que du contenu provenant des quatre coins du Canada, développé par d'autres groupes travaillant contre les violences basées sur le genre. Le projet s'est étendu sur la période du 1er février 2022 au 31 mars 2024.

Le HUB est une plateforme dynamique, en évolution constante, où il est toujours possible de soumettre de nouvelles ressources. Afin de pouvoir bonifier la plateforme avec l'expertise de ses membres, l'Alliance a été à leur rencontre pour produire trois courts documentaires actuellement en production et portant sur :

- L'intervention auprès de communautés autochtones;
- Le travail auprès de communauté 2SLGBTQIA+ ;
- L'intervention dans le contexte de régions éloignées.



Trois vidéos animées ont également été développées afin de pouvoir partager plusieurs projets innovateurs de l'Alliance en termes d'accès inclusif à l'habitation (projet HÉCAÉ) et d'outils d'intervention en VCPS développés par l'Alliance (Projet Entourage), ainsi que pour mettre en lumière le sujet des traumatismes craniocérébraux en contexte de violence conjugale.

## – Autonomisation socioprofessionnelle

- **Développement de carrière de femmes monoparentales et victimes de violence conjugale**

L'objectif du projet est d'identifier les freins, défis et pistes de solution, tant du point de vue des femmes que des intervenant·es les accompagnant au sein des organisations publiques, parapubliques et communautaires en développement de carrières (Chantal Lepire de l'UQAR, Louis Cournoyer et Lise Lachance de l'UQAM, avec le soutien d'Océane Corbin, dans le cadre du SAC-UQAM).

Cette année a été consacrée aux analyses transversales et intersectionnelles : les livrables sont en cours de rédaction. Le projet a été présenté au colloque de l'OCCOQ devant une quarantaine de personnes, dont des conseiller·ères d'orientation et des gestionnaires.

- **Exploration de l'évolution de l'expérience des femmes victimes de violence conjugale hébergées en MH2 et ayant participé au programme d'intervention Chevalière en mission sur le plan de leur autonomie socio-professionnelle**

(avec Louis Cournoyer et Lise Lachance de l'UQAM, avec la collaboration de Chantal Lepire, dans le cadre du SAC-UQAM). Les résultats ont été présentés au comité d'encadrement : des articles scientifiques et un rapport complet sont en cours de rédaction. Un article a déjà été publié sur le partenariat.

## – Entourage

Le projet « Entourage » vise à mieux comprendre l'expérience et les besoins de l'entourage de femmes victimes de violence conjugale afin d'orienter les pratiques les concernant. Il comporte une collecte et une analyse de données par sondage et par entrevues semi-dirigées, ainsi qu'une période de co-construction d'un outil d'intervention à travers une collaboration entre l'équipe de recherche, des intervenant-es et des expert-es de vécus.

La collecte de données par sondage s'est déroulée entre avril et décembre 2023. L'analyse des données quantitatives a ensuite débuté et est toujours en cours. Au cours de la même période, les outils de collecte de données par entrevue ont été développés et les entrevues ont débuté en mars 2024.

Le comité d'encadrement du projet a également organisé un panel tenu au congrès de l'Association internationale des criminologues de langue française, qui a eu lieu en Belgique et qui a permis de diffuser des résultats du projet. Le comité d'encadrement s'est réuni cinq fois entre avril 2023 et mars 2024.

## – Traumatismes craniocérébraux

Depuis 2021, l'Alliance se penche sur la réalité des traumatismes craniocérébraux en contexte de violence conjugale dans une approche inter-partenariale, afin de mieux en comprendre la portée et les impacts de la problématique, et pour développer des projets pour pouvoir y répondre. En 2023, l'Alliance a co-produit un rapport de recherche portant sur la VC-TCC dans le droit québécois.

En 2022-2023, un projet financé par le service aux collectivités de l'UDEM avait permis de mettre en lien l'école d'ergothérapie de l'UDEM avec les maisons montréalaises de l'Alliance. Le projet continue avec un stage de maîtrise pour l'été 2024, et plusieurs stages supplémentaires prévus pour l'automne 2024.

### **La création d'un écosystème de soutien**

Le travail accompli dans les dernières années nous a informé des multiples barrières rencontrées par les femmes victimes de violence conjugale souffrant d'un traumatisme craniocérébral dans leur recherche de support médical et social.

L'idée de créer un écosystème de soutien intégré pour les victimes affectées d'un TCC a été développée avec l'aide de partenaires des domaines universitaire, juridique, médical et social. L'écosystème, qui sera coconstruit avec ces partenaires et des expert-es de vécus, aura pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des victimes de VC-TCC.

Plusieurs financements ont été obtenus dans la dernière année, permettant d'entamer des chantiers qui s'écouleront entre 2024 et 2027.

## Les projets TCC-VC en territoire québécois

Organisme de financement	Objectifs généraux	Échéancier
Fonds des services aux collectivités (Ministère de l'enseignement supérieur)	Exploration du rôle des ergothérapeutes dans le contexte VC-TCC et documentation de la problématique dans la grande région de Montréal.	2022-2024
Société inclusive	Co-crédation d'une feuille de route pour la création d'un écosystème de soutien VC-TCC dans la grande région de Montréal.	2024-2025
Ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie (MEIE)	Mise en place d'un écosystème de soutien multipartenarial VC-TCC dans la grande région de Montréal.	2024-2027
Brain injury Canada	Élaboration d'outils de détection du TCC en MH2 et support dans la mise en place d'une intervention multipartenariale adaptée à la post-détection dans l'ensemble des MH2 de l'Alliance.	2024-2026
Secrétariat à la condition féminine	Campagne de sensibilisation provinciale sur le VC-TCC et formation des intervenant-es de première ligne à la problématique	2024-2027

L'Alliance prend également part, à titre de partenaire, à un projet financé par l'Agence de santé publique du Canada et mené par WomenatthecentrE (WE), un organisme de lutte contre les violences genrées constitué de survivantes de violence.

WE a développé un programme d'intervention à distance afin de supporter les victimes de violence conjugale vivant avec un traumatisme craniocérébral à travers du support par les paires, et de programmes de santé spécialisés. Le déploiement du programme a commencé en avril 2024 et se poursuivra jusqu'en août 2024.

### — « Après-coups » : une collaboration avec l'Office national du film

En collaboration avec des intervenantes de la maison La Traverse à Joliette, l'Alliance a élaboré un livret pédagogique autour du documentaire « Après-coups », réalisé par Romane Garant Chartrand et financé par l'ONF.

Destiné à un public scolaire, ce guide vise à sensibiliser les adolescent-es aux enjeux de la violence conjugale et de la violence conjugale postséparation, afin qu'ils et elles puissent l'identifier, la comprendre et apprendre à y réagir.

Le guide pédagogique a été rédigé par Vicky Croisetière, Élise Brillot, Julie Sansregret et Dominique Vincelli.

## CHAPITRE 5 : Les communications

Au cours de la dernière année, le volet Communications de la permanence de l'Alliance a travaillé sur de nombreux projets afin de faire rayonner le collectif, d'accroître sa notoriété et de sensibiliser la population à la VC et à la VCPS.

La campagne des 12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes s'est déroulée sous le thème de l'éducation populaire : « *Qu'est-ce que la VCPS?* », « *C'est quoi, une MH2?* ». Pour répondre à ces questions, l'Alliance a créé une [capsule en storyboard animé](#) qui explique le tout de façon concise et imagée. Une campagne d'affichage physique a également eu lieu à travers le Québec.

Très présente dans l'actualité et les médias, l'Alliance a su se faire entendre. Notre collectif a été représenté avec brio et détermination par Maud Pontel et Mélanie Miranda. Bravo!

Les réseaux sociaux ont été d'importants leviers de communication avec les communautés numériques de l'Alliance, ses partenaires ainsi qu'avec les médias et la sphère politique. En mars dernier, la campagne numérique #PasDesPortes a récolté des centaines d'interactions virtuelles. Les communications de l'Alliance s'imbriquent dans de nombreux projets de la permanence et du collectif, que ce soit pour des ateliers ou des moments de dépannage offerts aux membres, en passant par les besoins graphiques et communicationnels de l'équipe. L'éventail des demandes s'agrandit au fil du temps.

Cette année, l'intervention et les communications se sont alliées afin de travailler sur divers projets de sensibilisation. Plusieurs belles réalisations sont à venir!

PARCE QUE LA **VIOLENCE**  
**CONJUGALE** EXISTE...  
MÊME APRÈS LA **SÉPARATION**

LES **MAISONS D'HÉBERGEMENT**  
DE 2<sup>E</sup> ÉTAPE SONT LÀ POUR  
**VOUS SOUTENIR**



*Campagne des 12 jours d'actions contre les violences faites aux femmes - novembre 2023*

# CHAPITRE 6 : Administration et financement

## Une équipe qui s'est serrée les coudes

Cette année, l'équipe de l'Alliance a été profondément secouée par le décès de notre chère collègue Gaëlle Fedida, coordonnatrice aux dossiers politiques, qui nous a quitté subitement en juillet 2023. Ce fût une année particulièrement mouvementée également car deux collègues ont décidé de s'en aller vers de nouvelles aventures : Mélisande Dorion-Laurendeau, agente de liaison et soutien à l'intervention ainsi que Vicky Croisetière, chargée des communications et de la sensibilisation.

Afin de poursuivre les divers projets sur lesquels nous sommes impliquées, nous avons embauché une agente de soutien afin de venir compléter l'équipe innovation, recherche et formation. Quant à la division de l'habitation, l'équipe compte à présent 5 chargées de projet d'habitation et 2 agentes de soutien aux projets d'habitation.

## PSOC : toujours pas au niveau mais un projet spécial qui fait du bien

Nous avons dû, par le passé, démontrer l'iniquité du programme de financement, puisque à taille comparable, les autres regroupements provinciaux en violence conjugale reçoivent en moyenne plus du double de notre subvention à la mission : **notre financement PSOC ne représente que 10% de notre financement total**. Nous devons poursuivre les représentations politiques pour la hausse de notre financement à la mission globale, particulièrement dans un contexte économique dans lequel l'inflation est toujours d'actualité.

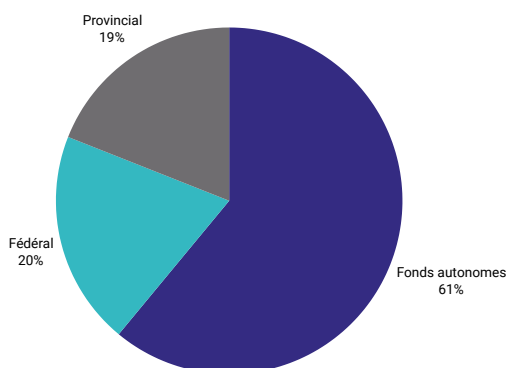
Cependant, nous sommes heureuses d'avoir vu approuver une demande de financement pour un projet spécial visant la formation VCPS2 de 212 796\$. Il est important pour nous ici de préciser que cette demande a été la dernière produite par Gaëlle juste avant son départ en vacances en juin 2023. C'est donc en pensant à elle que nous irons de l'avant avec ce financement pour les années à venir.

## Provenance et utilisation des fonds

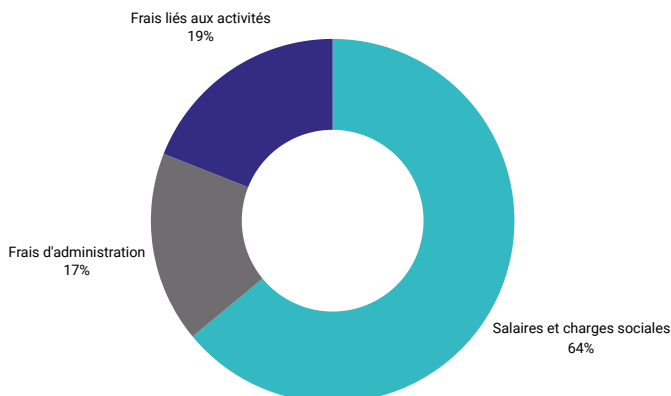
L'Alliance a reçu cette année un financement global de 1 573 112\$, ce qui représente une augmentation de 32% de notre financement depuis l'année passée. Cette augmentation s'explique notamment par les frais chargés pour le service d'accompagnement au développement des projets de MH2 de nos membres.

La part des frais administratifs dans nos dépenses est significativement plus élevée cette année. Ceci est notamment dû aux coûts de mise en conformité à la Loi 25. Bien qu'ayant débuté l'année passée, nous avons dû engager des frais pour finaliser le processus. De plus, les frais administratifs ont aussi augmenté du fait de l'accompagnement en lien avec la gestion interne et la restructuration.

## REVENUS 2023-2024



## DÉPENSES 2023-2024



## Honoraires d'organismes de soutien au développement (OSD)

Lorsque l'Alliance s'est lancée dans la grande aventure de l'accompagnement au développement, son objectif était d'arriver à ce que la division habitation soit complètement autonome dans l'accomplissement de son mandat auprès des membres en projet de construction ou de rénovation. Nous avons complètement atteint cet objectif cette année, puisque tous les salaires et les dépenses sont couverts par les frais OSD. Nous pouvons dire que nous sommes en train d'atteindre notre rythme de croisière!

## Fondation Lucie et André Chagnon

Nous remercions la Fondation Lucie et André Chagnon pour leur soutien financier de cette année. Par l'entremise du financement qui nous a été accordé pour cette première « phase de dialogue », nous avons pu mener l'activité du « World Café », afin de sonder le collectif sur leurs perceptions du chemin parcouru et à parcourir.

Le collectif a été mis à contribution pour définir les grandes orientations que l'Alliance prendra dans les prochaines années. Nous comptons sur le soutien de la FLAC pour mener à bien ces grands chantiers de travail. De plus, la fondation nous a supporté-es lorsque nous avons dû sortir publiquement dans les médias en février et mars 2024.

## Accréditation à titre d'organisme de charité : un rêve devenu réalité!

Il nous en aura fallu du temps et des efforts pour y arriver mais nous sommes heureuses d'avoir complété les étapes pour notre enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance! Grâce à l'accompagnement de la firme Therrien Couture Joli-Coeur, et plus particulièrement de l'avocate Maude Caron-Morin, nous avons obtenu notre numéro de charité en novembre 2023.

